



GEMAPI ITEM 2

PLAN DE GESTION DE LA BOYNE 2022 - 2027

Volume 2

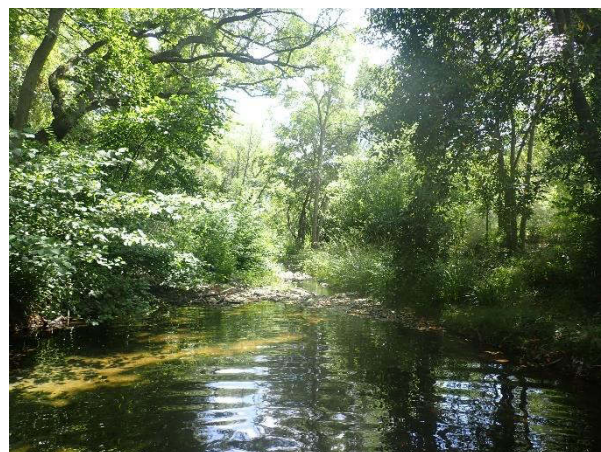
PHASE 2 – Définition des enjeux et objectifs – Plan de gestion de la Boyne

Etude réalisée avec le concours financier avec le concours financier de :





EPTB FLEUVE HERAULT



PLAN DE GESTION DE LA BOYNE ET DOSSIERS REGLEMENTAIRES 2022-2027

PLAN PLURIANNUEL D'ENTRETIEN (PPE)
PHASE 2 : DEFINITION DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS

Janvier 2022

SOMMAIRE

I. Cadre de l'étude	5
II. Synthèse de l'état actuel	7
II.1. Données collectées	7
II.2. Points noirs	11
III. Enjeux et usages sur le bassin versant	12
IV. Définition des objectifs de gestion	15
IV.1. Objectifs de gestion de la végétation rivulaire	15
IV.1.1. Documents de planification	15
IV.1.2. Objectifs de gestion de la végétation rivulaire retenus	19
IV.2. Objectifs de gestion sédimentaire	21
IV.2.1. SDAGE RMC	21
IV.2.2. Etude du transport solide du Fleuve Hérault (Dynamique Hydro, 2012)	21
IV.2.3. Objectifs de gestion retenus	22
V. Niveaux d'entretien de la végétation	25

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude	5
Figure 2 : Localisation générale des points noirs	11
Figure 3 : Présentation des objectifs de gestion de la végétation rivulaire	20
Figure 4 : Présentation des objectifs de gestion sédimentaire	23

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse de l'état sanitaire des ripisylves sur le bassin versant de la Boyne	7
Tableau 2 : Synthèse de la fonctionnalité des ripisylves sur le bassin versant de la Boyne.....	8
Tableau 3 : Synthèse des données collectées sur le bassin versant de la Boyne	9

Liste des Annexes

B1	Propositions de niveau d'entretien
----	------------------------------------

Liste des Annexes

1	Comptes rendus d'entretien avec les EPCI
---	--

I. Cadre de l'étude

Le bassin versant de la Boyne (affluent rive droite du fleuve Hérault) s'étend sur le territoire de 2 EPCI :

- La communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (CAHM).
- La communauté de communes du Clermontais (CCC)

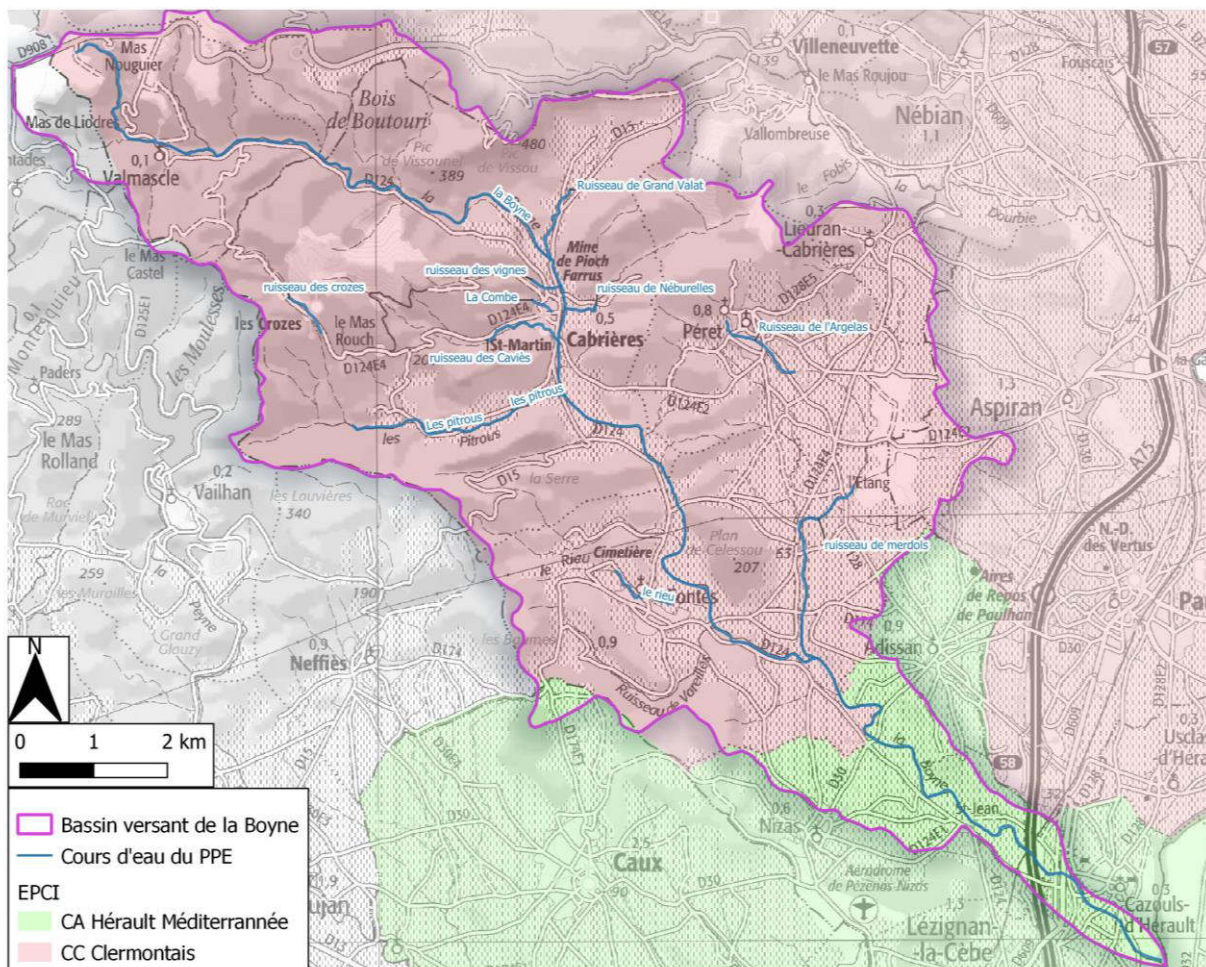


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude

Aucun plan de gestion des cours d'eau n'a été réalisé à ce jour à l'échelle globale du bassin versant, toutefois des travaux ponctuels ont été engagés :

- Sur la commune de Cazouls d'Hérault dans le cadre de la compétence volontaire d'entretien des cours d'eau d'intérêt général et au vu de l'exposition de la commune au risque d'inondation
- Sur la commune de Cabrières sur un linéaire de 2 km dans la traversée du village des travaux ont été engagés en 2017 à l'initiative de la commune.

Plan de gestion de la Boyne et dossiers réglementaires 2022-2027
Phase 2 : Enjeux et objectifs

Après l'entrée en vigueur en 2018 de la compétence GEMAPI, les deux EPCI ont souhaité mettre en œuvre un programme pluriannuel d'entretien et de restauration des cours d'eau.

En conséquence, l'EPTB fleuve Hérault a missionné CCE&C et Les Ecologistes de l'Euzière pour définir et réaliser :

- le nouveau programme pluriannuel de gestion du bassin versant de la Boyne pour la période 2022-2027 ;
- les dossiers réglementaires nécessaires pour pouvoir réaliser les travaux d'entretien, de gestion et de restauration prévus.

Le présent programme cible un linéaire total de 37,5 km de cours d'eau dont 25 km sur la Boyne et 12,5 km sur les affluents.

Le présent document est le rapport d'étude de Phase 2 – Définition des enjeux et objectifs du Plan Pluriannuel d'Entretien

II. Synthèse de l'état actuel

II.1. DONNEES COLLECTEES

Les données de terrain sur le bassin versant de la Boyne sont synthétisées dans les tables suivantes :

	Linéaire	Etat sanitaire des ripisylve			Absence ripisylve
	km	Bon	Moyen	Mauvais	
Boyne amont	9.20	41%	51%	5%	2%
Boyne médiane	6.56	0%	63%	37%	0%
Boyne aval	9.29	2%	63%	35%	0%
Ruisseau des vignes	0.44	41%	46%	0%	13%
La Combe	0.31	0%	0%	100%	0%
Le Rieu	1.06	0%	53%	28%	19%
Ruisseau de Caviès	1.21	25%	61%	0%	15%
Ruisseau de l'Argelas	1.26	0%	82%	0%	18%
Ruisseau de Merdols	2.93	0%	55%	26%	19%
Ruisseau de Néburelles	0.52	0%	100%	0%	0%
Ruisseau de Pourac	0.68	0%	45%	0%	55%
Ruisseau de Valat Grand	1.14	47%	53%	0%	0%
Ruisseau des Pitrous	3.22	34%	60%	5%	0%

Tableau 1 : Synthèse de l'état sanitaire des ripisylves sur le bassin versant de la Boyne

Plan de gestion de la Boyne et dossiers règlementaires 2022-2027
Phase 2 : Enjeux et objectifs

	Linéaire	Fonctionnalité des ripisylves			Absence ripisylve
	km	Bonne	Moyenne	Mauvaise	
Boyne amont	9.20	48%	46%	4%	3%
Boyne médiane	6.56	5%	58%	37%	0%
Boyne aval	9.29	28%	40%	33%	0%
Ruisseau des vignes	0.44	41%	30%	16%	13%
La Combe	0.31	0%	0%	100%	0%
Le Rieu	1.06	0%	46%	36%	19%
Ruisseau de Caviès	1.21	53%	32%	0%	15%
Ruisseau de l'Argelas	1.26	0%	48%	34%	18%
Ruisseau de Merdols	2.93	7%	42%	31%	19%
Ruisseau de Néburelles	0.52	36%	64%	0%	0%
Ruisseau de Pourac	0.68	18%	27%	0%	55%
Ruisseau de Valat Grand	1.14	47%	53%	0%	0%
Ruisseau des Pitrous	3.22	50%	44%	5%	0%

Tableau 2 : Synthèse de la fonctionnalité des ripisylves sur le bassin versant de la Boyne

Plan de gestion de la Boyne et dossiers règlementaires 2022-2027
Phase 2 : Enjeux et objectifs

	Densité de bois mort			Densité d'arbres remarquables	Densité de bancs alluviaux	Linéaire de berge érodé	Densité d'ouvrages (ponts, gués...)	Linéaire de berge protégé (enrochements, murs...)	Linéaire de merlon
	Linéaire	Total	A fort enjeu hydraulique						
	km	nombre/km	nombre/km	nombre/km	nombre/km	%	nombre/km	%	%
Boyne amont	9.20	13.4	2.4	1.6	4.4	0.0%	1.5	0.7%	1.8%
Boyne médiane	6.56	9.1	2.1	1.1	3.5	1.0%	1.8	2.2%	16.4%
Boyne aval	9.29	17.9	2.9	1.6	6.0	1.5%	2.4	5.0%	17.0%
Ruisseau des vignes	0.45	4.4	0.0	2.2	0.0	0.0%	17.8	11.7%	0.0%
La Combe	0.31	9.6	6.4	0.0	0.0	0.0%	6.4	86.0%	0.0%
Le Rieu	1.06	6.6	2.8	1.9	0.9	2.8%	3.8	27.2%	5.8%
Ruisseau de Caviès	1.21	8.3	0.8	0.0	0.0	0.0%	3.3	26.2%	0.0%
Ruisseau de l'Argelas	1.26	10.3	4.7	0.0	0.0	0.2%	7.1	37.5%	5.3%
Ruisseau de Merdols	2.93	11.6	4.1	2.1	4.1	0.9%	2.4	2.3%	10.8%
Ruisseau de Néburelles	0.52	23.0	9.6	0.0	3.8	0.0%	3.8	7.2%	0.0%
Ruisseau de Pourac	0.68	8.8	1.5	0.0	1.5	0.0%	11.8	52.4%	0.0%
Ruisseau de Valat Grand	1.14	17.5	2.6	0.0	0.0	0.0%	1.8	0.0%	0.0%
Ruisseau des Pitrous	3.20	11.0	1.6	0.6	3.4	0.4%	3.8	1.9%	0.0%

Tableau 3 : Synthèse des données collectées sur le bassin versant de la Boyne

II.2. POINTS NOIRS

Les différents points noirs identifiés lors du diagnostic sont présentés sur l'Atlas cartographique A5 et sur la carte de synthèse ci-après.

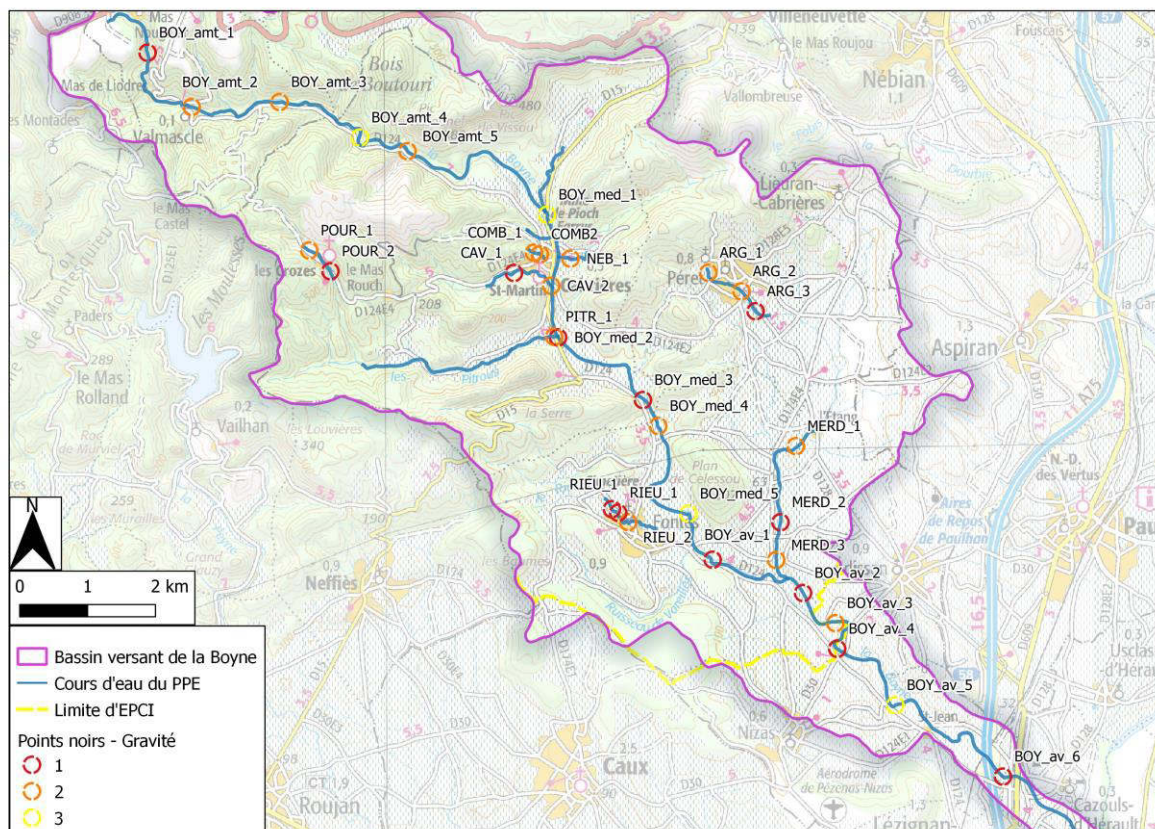


Figure 2 : Localisation générale des points noirs

Une hiérarchisation des points noirs a été faite en fixant un niveau de gravité comme décrit ci-après :

Un niveau de gravité 1 a été fixé lorsque le point noir peut mettre en péril des enjeux (humains, routes, parcelles agricoles) à court terme et notamment :

- L'aggravation des débordements causés par le point noir impacte directement des enjeux
- Les volumes d'embâcles sont particulièrement importants et présentent un fort impact hydraulique
- Un risque d'érosion fort est existant et impacte directement des enjeux
- Les milieux sont fortement impactés par le désordre.

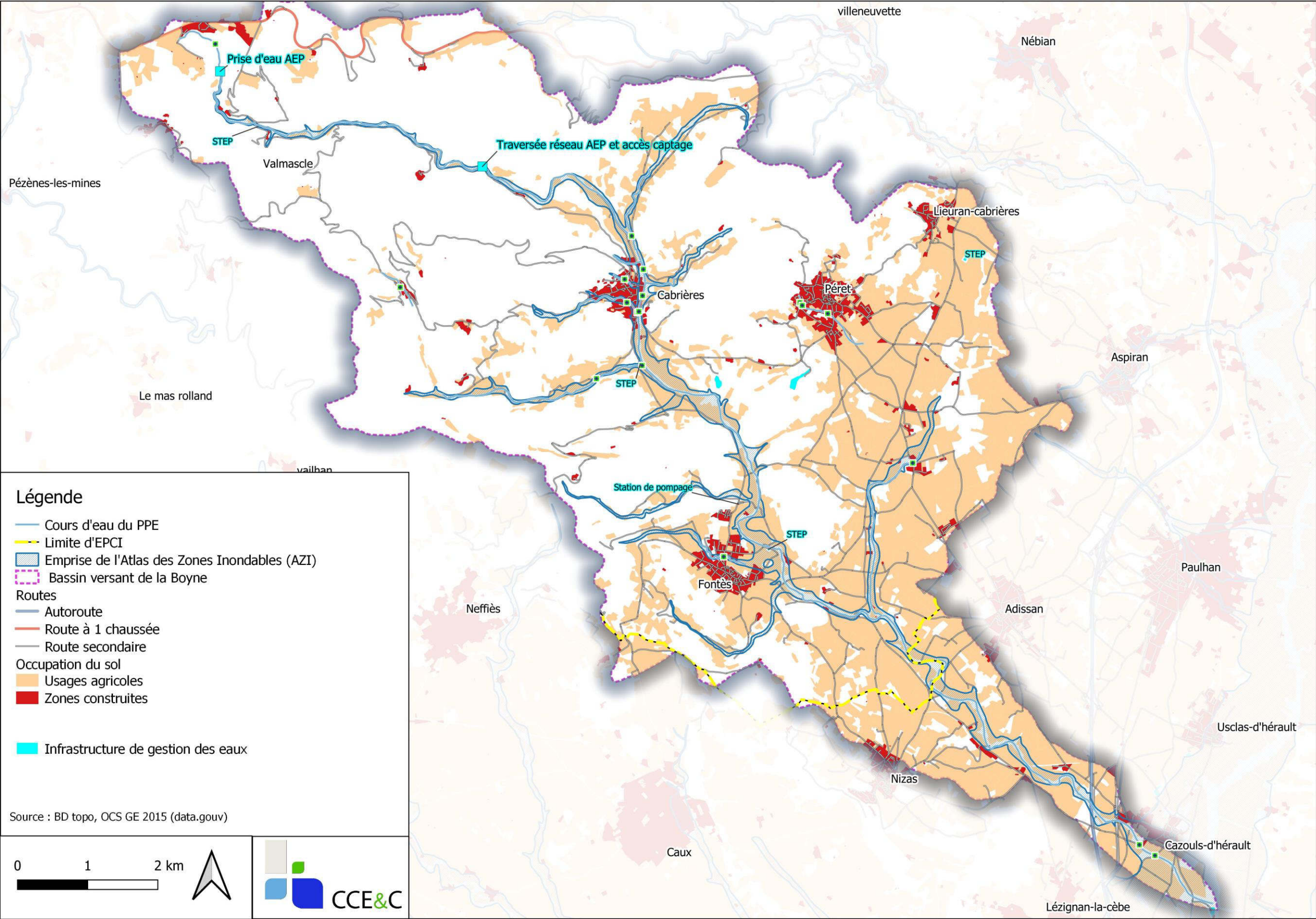
Un niveau de gravité de 3 a été fixé lorsque le point noir nécessiterait une intervention à court à moyen terme mais sans mise en péril immédiate des enjeux.

Un niveau de gravité de 2 a été fixé pour les situations intermédiaires.

La résolution des points noirs sera hiérarchisée par la suite en fonction des objectifs de gestion qui seront fixés en phase 2.

III. Enjeux et usages sur le bassin versant

Un cartographie des principaux enjeux sur le bassin versant est présentée à la page suivante :



Au regard des enjeux et usages, le linéaire de la Boyne peut être sectorisé comme il suit :

- Un secteur en amont de Cabrières sur 7 km (jusqu'à l'Estabel) où peu d'enjeux se superposent avec l'emprise des zones inondables à l'exception d'enjeux ponctuels d'AEP, et la route dans certains secteurs.
- Les traversées de Cabrières et Cazouls d'Hérault où de nombreux enjeux humains, réseaux et voies de communication sont localisés en zone inondable de la Boyne.
- Le reste du linéaire, en amont de Cabrières et entre Cabrières et Cazouls d'Hérault, où la majorité du champ majeur est occupé par des usages agricoles et où l'on retrouve ponctuellement des enjeux humains, réseaux et infrastructures (STEP), notamment dans la traversée de Fontès.

En ce qui concerne les affluents, on en distingue deux principaux types :

- Les affluents dans les traversées urbaines :
 - Le ruisseau des vignes, la Combe et le ruisseau de Caviès à Cabrières
 - Le ruisseau des Crozes (ou Pourac), au hameau des Crozes
 - Le Rieu à Fontès
 - Le ruisseau de l'Argelas à Peret
- Les affluents dans les plaines agricoles avec d'autres enjeux ponctuellement (voies, ouvrages, enjeux humains localisés) :
 - Le Grand Valat, le ruisseau de Néburelles et les Pitrous à Cabrières
 - Le ruisseau de Merdols à Fontès

IV. Définition des objectifs de gestion

IV.1. OBJECTIFS DE GESTION DE LA VEGETATION RIVULAIRE

IV.1.1. Documents de planification

i. SDAGE RMC

i.a. Orientations fondamentales

Les Orientations Fondamentales du SDAGE 2016-2021 comprennent deux dispositions cadrant la mise en œuvre de plans de gestion de la végétation :

Disposition 6A-04 Préserver et restaurer les rives de cours d'eau et plans d'eau, les forêts alluviales et ripisylves

« Compte tenu de leurs rôles importants dans le bon fonctionnement des milieux aquatiques, humides ou connexes, les forêts alluviales et les ripisylves contribuent à l'atteinte et au respect des objectifs environnementaux (bon état et maintien de la biodiversité via la fixation

Plan de gestion de la Boyne et dossiers règlementaires 2022-2027
Phase 2 : Enjeux et objectifs

des nutriments, la tenue des berges, la protection des sols, le dépôt des sédiments, le ralentissement des crues...).

Il importe que les forêts alluviales et les ripisylves soient gérées selon des principes raisonnés qui préservent leurs rôles spécifiques dans le fonctionnement des milieux auxquels ils sont liés fondamentalement (cours d'eau, nappes...). Bien qu'à l'origine d'embâcles qui peuvent entraver l'écoulement des eaux lors des crues, ces formations boisées restent néanmoins indispensables pour l'atteinte et le maintien du bon état écologique. » ...

« Les plans de gestion de la ripisylve qui visent sa restauration et son entretien doivent intégrer les principes développés dans l'orientation fondamentale n°8 (limiter les risques liés aux embâcles, renforcer la stabilité des berges et favoriser les écoulements dans les zones à enjeux, freiner les écoulements dans les secteurs de moindre enjeux). »

Disposition 8-09 : Gérer la ripisylve en tenant compte des incidences sur l'écoulement des crues et la qualité des milieux

La disposition 6A-04 du SDAGE prévoit des éléments à prendre en compte pour une bonne gestion de la ripisylve au titre de la préservation des milieux aquatiques. Dans le même objectif d'avoir une bonne gestion de l'écoulement des crues, la ripisylve doit être entretenue, préservée, voire restaurée selon les cas. Des plans de gestion de la ripisylve doivent prendre en compte des objectifs spécifiques aux crues :

- prévenir et limiter les risques liés aux embâcles par une gestion raisonnée ;
- renforcer la stabilité des berges par génie végétal dans les zones à enjeux ;
- favoriser les écoulements dans les zones à enjeux et les freiner dans les secteurs à moindre enjeux ;
- enlever les embâcles sur les ouvrages hydrauliques et les ouvrages d'art.

i.b. Programme de mesures

Sur le territoire du présent plan de gestion de la Boyne, le programme de mesures du futur SDAGE 2022-2027 prévoit les mesures suivantes

Code ME	Nom masse d'eau	Code Pr	Pression significative	Code mesure	Libellé mesure	état écologique SDAGE 2016	état écologique SDAGE 2022	état chimique SDAGE 2022
FRDR10599	ruisseau de merdols	2	Pollutions par les nutriments agricoles	AGR0302	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates	moyen	Médiocre	Bon
		3	Pollutions par les pesticides	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire			
		7	Altération de la morphologie	Report	Pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027			
FRDR165	La Boyne	1	Pollutions par les nutriments urbains et industriels	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Bon	Bon	Bon
		1	Pollutions par les nutriments urbains et industriels	ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)			
		3	Pollutions par les pesticides	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire			
		3	Pollutions par les pesticides	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)			
		7	Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau			
		8	Altération de la continuité écologique	Report	Pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027			

Figure 9 : Extrait du programme de mesures du SDAGE 2022-2027

La restauration des sites particuliers sur la Boyne dans le cadre du présent plan de gestion s'inscrit dans le cadre de la mesure MIA0202 en réponse à l'altération de la morphologie.

ii. SAGE de l'Hérault

La réalisation du présent programme pluriannuel de restauration et d'entretien à l'échelle du bassin versant de la Boyne s'inscrit dans le cadre de l'objectif B.5.1 du SAGE de l'Hérault : **« Mettre en place la gestion et la mise en valeur locale des milieux aquatiques »**.

Cet objectif se décline comme il suit concernant l'entretien de la ripisylve :

« L'entretien de la ripisylve devra être intégré en prenant en compte la richesse écologique propre de cette formation, son comportement en crue, et ses effets sur la qualité de l'eau. On recherchera **un équilibre entre l'élimination de la végétation** pouvant produire des embâcles en crue, **et la préservation des formations végétales** pour leur rôle de frein aux écoulements, de stabilisateurs des rives et siège d'une diversité biologique patrimoniale. L'état des lieux et la gestion des espèces invasives seront notamment intégrés. »

D'autre part, il est mentionné que « L'établissement de ces schémas devra être l'occasion de mettre en cohérence l'aménagement des cours d'eau avec les projets territoriaux locaux (SCOT, pays par exemple), permettant d'aboutir à une valorisation de ces espaces dans le cadre de projets touristiques, sportifs, pédagogiques, économiques..., dans le respect des exigences de qualité des milieux aquatiques. »

iii. Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT)

iii.a. SCOT Cœur d'Hérault

Le PADD du SCOT Cœur d'Hérault intègre pour objectif de Protéger un territoire à haute valeur patrimoniale et environnementale (Objectif 3), et en particulier de **protéger les réservoirs et corridors de biodiversité des trame verte et bleue** (préservation des ripisylves notamment).

iii.b. SCOT du Biterrois

L'axe 1 du SCOT du Biterrois « Préserver le socle environnemental du territoire » fait ressortir un objectif de gestion de **restauration des ripisylves** dans l'orientation 1.1.4. (identification des corridors écologiques) Dans l'axe 5, un objectifs de **protection** des ripisylves des cours d'eau est affirmé.

iv. SRCE

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), imposé par la loi portant engagement national pour l'environnement (ENE) de 2010, est le document qui identifie au niveau régional les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient entre eux.

L'élaboration du SRCE Languedoc-Roussillon été adopté par arrêté du préfet de région le 23 octobre 2015.

Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, la Boyne est identifiée comme un réservoir de biodiversité, notamment au titre des frayères. Le ruisseau de Merdols est lui identifié comme corridor écologique.

SRCE L-R : Trame verte et bleue

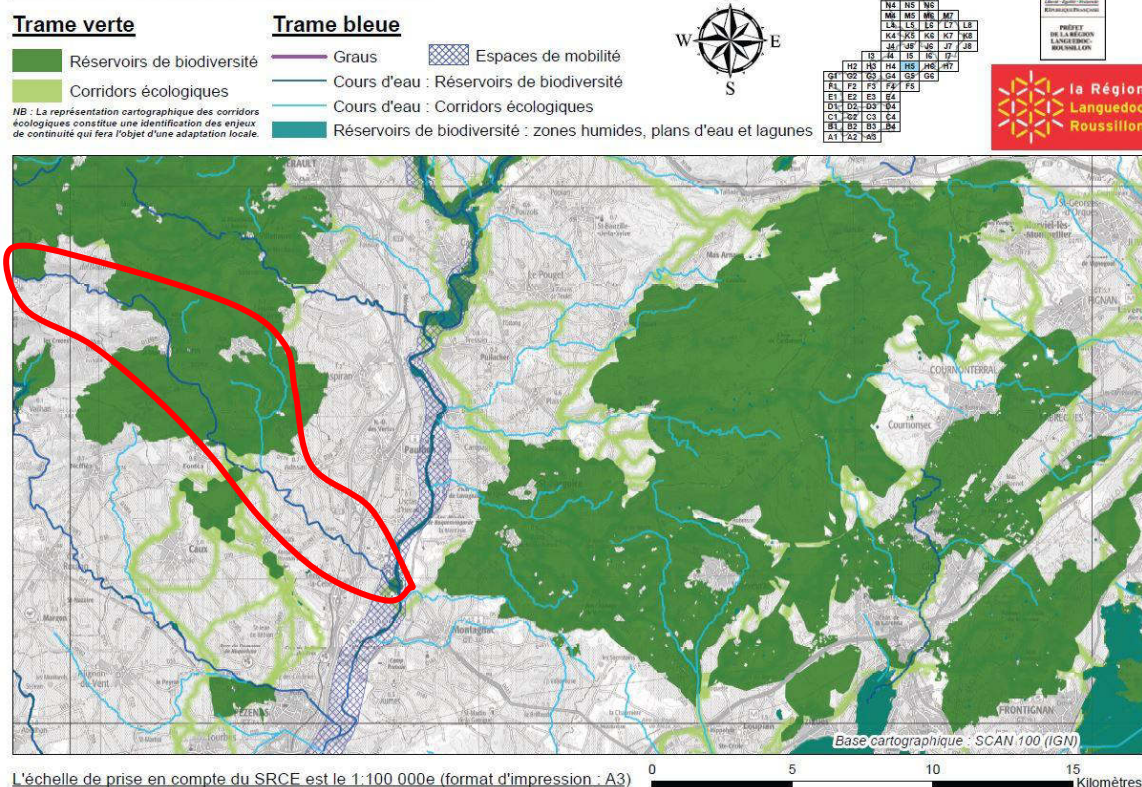


Figure 9 : Trame verte et bleue du SRCE - LR

Le présent plan de gestion s'inscrit notamment dans les objectifs suivants du plan d'action stratégique du SRCE :

- Enjeu 4 : Des pratiques agricoles et forestières favorables au bon fonctionnement écologique
 - Objectif 2 – E4.2.36 : Reconquérir les tourbières, les ripisylves et les mares
- Enjeu 5 : La continuité écologique des cours d'eau et des milieux humides
 - Objectif 3 – E5.3.49 : Encourager les opérations d'ensemble de restauration physique des milieux aquatiques

IV.1.2. Objectifs de gestion de la végétation rivulaire retenus

Trois objectifs de gestion principaux sont appliqués sur le bassin versant de la Boyne :

- Favoriser l'écoulement : Cet objectif de gestion s'applique aux secteurs à enjeux où le risque inondation est fort
- Prévenir les risques liés aux embâcles, notamment à proximité des ouvrages : Cet objectif s'applique aux secteurs où des usages agricoles sont existants et / ou des ouvrages dont l'obstruction est facteur de risque sont présents.
- Freiner les écoulements : Cet objectif s'applique aux secteurs où aucun ou peu d'enjeu sont présents et où il sera recherché à ce que la présence de végétation contribue à l'écêtement des crues. Cet objectif peut être conforté par la préservation des secteurs à forte activité sédimentaires (Bourot, Saint Ferréol)

En complément des objectifs complémentaires sont fixés en vue essentiellement d'améliorer l'état général des ripisylves :

- Restaurer la continuité de la ripisylve. Cet objectif s'applique aux secteurs où la ripisylve est absente ou dans un état dégradé du fait de la forte présence d'espèces exotiques envahissantes (cannes de Provence notamment) et/ou de fortes pressions d'usage dans l'espace de bon fonctionnement.
- Assurer un renouvellement de la végétation. Cet objectif s'applique aux secteurs pourvus d'une végétation sénescence et où l'entretien sur la végétation rivulaire (coupes sélectives) devra être plus prononcé pour assurer une régénération de la végétation.

Plan de gestion de la Boyne et dossiers règlementaires 2022-2027
Phase 2 : Enjeux et objectifs

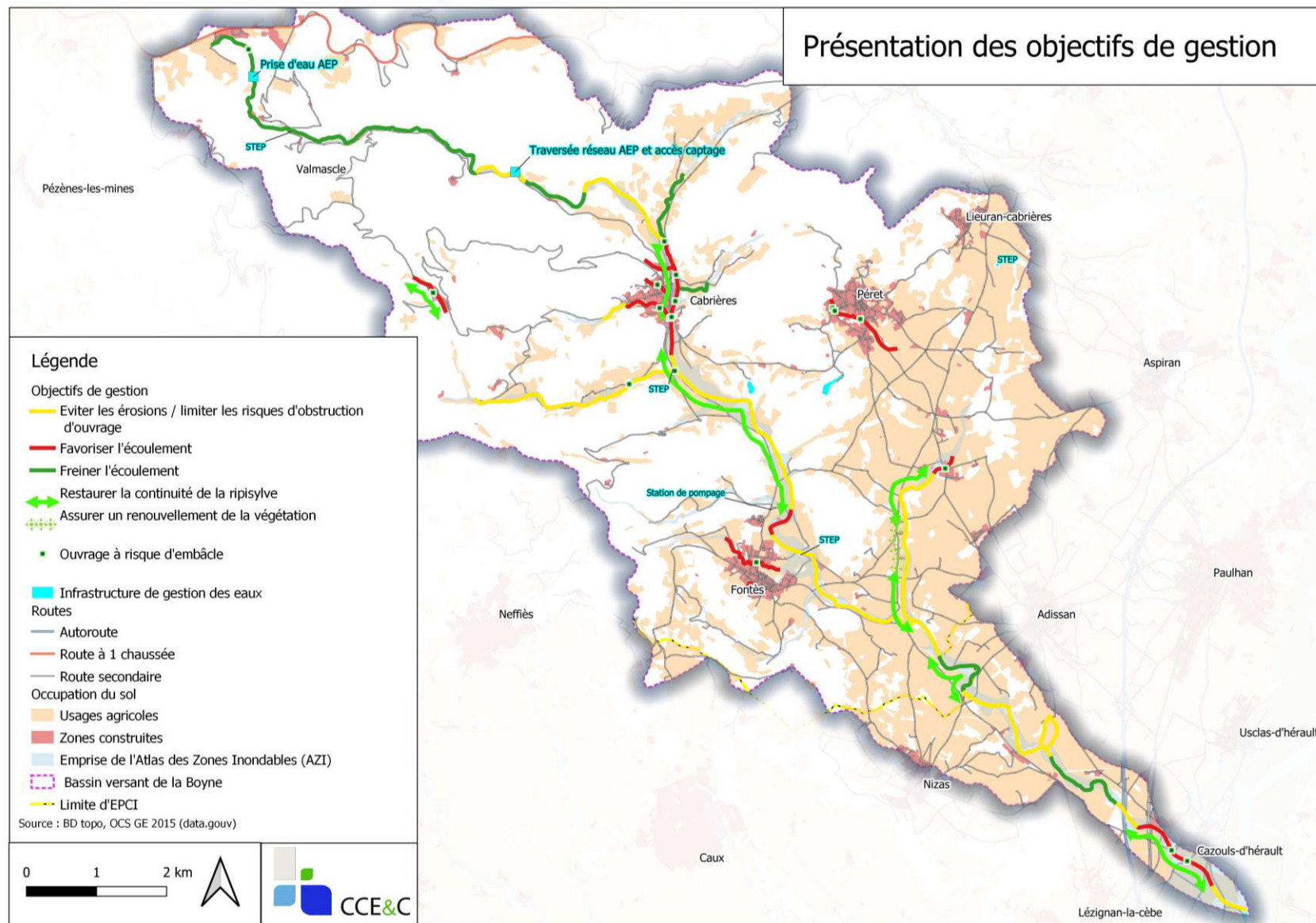


Figure 3 : Présentation des objectifs de gestion de la végétation rivulaire

IV.2. OBJECTIFS DE GESTION SEDIMENTAIRE

IV.2.1. SDAGE RMC

Les objectifs de gestion sédimentaire sont fixés dans l'orientation fondamentale 6A07 - Mettre en œuvre une politique de gestion des sédiments.

« La politique de restauration des équilibres sédimentaires du bassin Rhône-Méditerranée repose, d'une part, sur les opérations de restauration de la continuité écologique du programme de mesures et, d'autre part, sur une approche par bassin versant au moyen de plans de gestion des sédiments portés le plus souvent dans le cadre de SAGE et de contrats de rivières. » ...

« Le plan de gestion des sédiments définit les règles d'intervention qui contribueront à l'atteinte du bon état écologique en cohérence avec les objectifs de restauration de la continuité écologique définis par la disposition 6A-05.

Le plan de gestion traite :

- des conditions d'entretien des cours d'eau ;
- ...
- de l'arasement ou du dérasement d'ouvrages obsolètes pour remobiliser les sédiments piégés ;
- ...
- de la préservation ou de la reconquête des espaces de bon fonctionnement (cf. disposition 6A-01), ... »

IV.2.2. *Etude du transport solide du Fleuve Hérault (Dynamique Hydro, 2012)*

Cette étude découle de l'objectif B.1.1 du SAGE de l'Hérault - Etudier la géomorphologie et la dynamique fluviale.

Le plan de gestion de l'étude du transport solide du fleuve Hérault comprend une action d'étude pour l'optimisation de la contribution des affluents. Le présent plan de gestion permet de répondre aux objectifs de cette action.

L'optimisation de cette contribution passe par deux leviers d'action :

- Améliorer la fourniture sédimentaire en travaillant sur les zones de production
- Améliorer le transit sédimentaire et le déstockage (libérer les sédiments piégés), notamment en intervenant sur les nombreux seuils présents.

Sur le secteur des affluents aval dont la Boyne fait partie, l'amélioration de sa contribution est jugée importante au vu de sa proximité de l'embouchure.

IV.2.3. Objectifs de gestion retenus

Les objectifs de gestion sédimentaires retenus dans le cadre du présent plan de gestion sont les suivants :

- Favoriser la remobilisation des atterrissements
- Favoriser la mobilisation du stock en lit majeur
- Supprimer les ouvrages obsolètes ralentissant le transport sédimentaire
- Maintenir la capacité hydraulique des ouvrages au droit des enjeux. Sur la partie aval, la présence d'ouvrages ralentissant le transport sédimentaire peut être à l'origine d'un surstockage et des sédiments en amont de ces derniers dans une zone à forts enjeux, de ce fait, il pourra s'avérer nécessaire de rétablir la section des ces derniers par des opérations d'entretien.

Le diagnostic n'a pas permis de mettre en évidence de déficit sédimentaire généralisé sur la Boyne, de ce fait les actions d'optimisations s'inscriront dans les objectifs de l'étude du transport solide du Fleuve Hérault (Dynamique Hydro, 2012) et devront être priorisées de l'aval vers l'amont afin d'anticiper les effets sur l'Hérault.

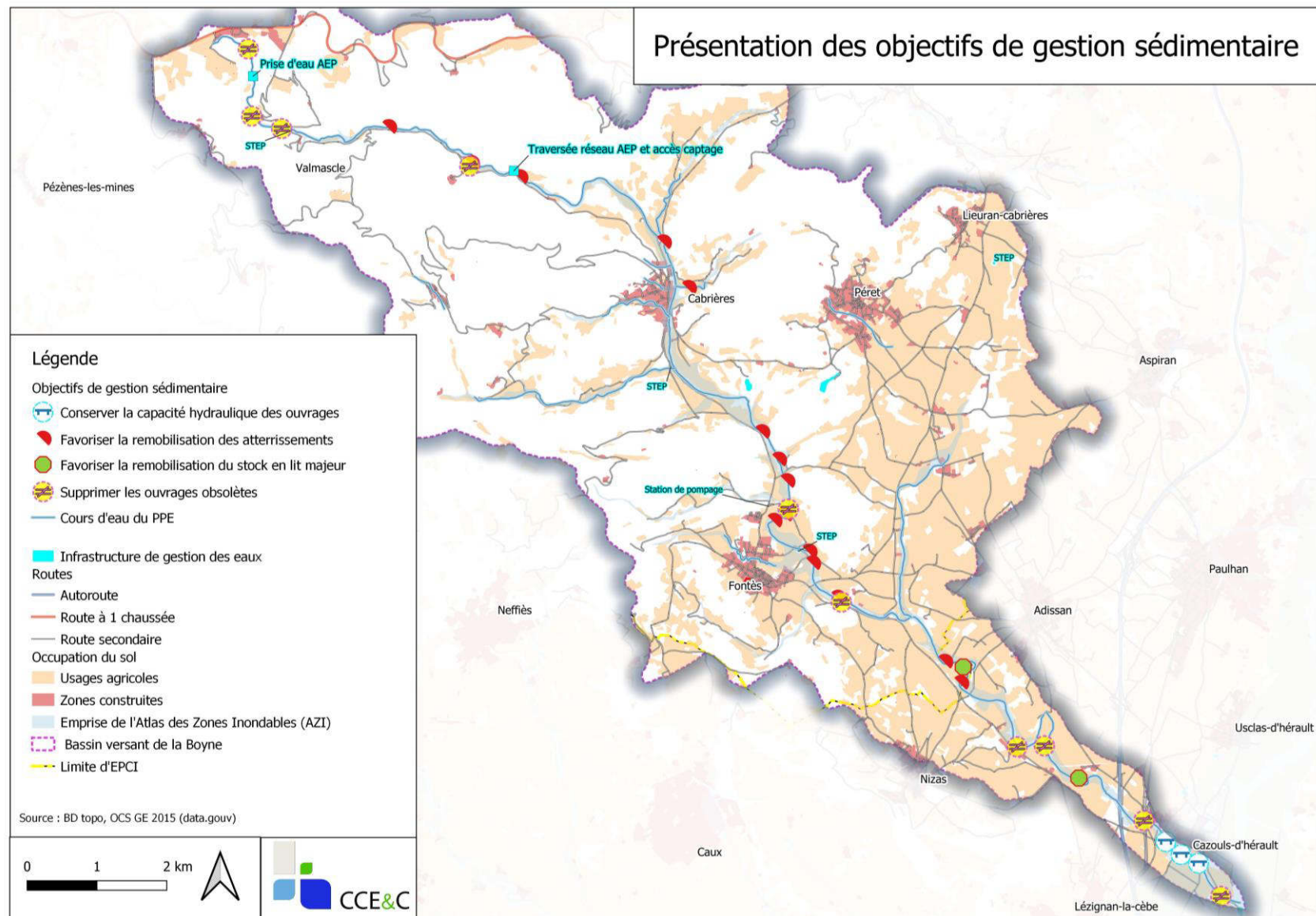


Figure 4 : Présentation des objectifs de gestion sédimentaire

V. Niveaux d'entretien de la végétation

De manière similaire avec des plans d'entretien de bassins versants voisins (ex : Thongue, Peyne, fleuves Orb et Libron), la démarche précédente a abouti à retenir une stratégie d'actions basée sur une gradation de l'entretien selon 3 niveaux d'intensité croissante :

- **Niveau 1 : Non Intervention Contrôlée (NIC)** → Tronçons de cours d'eau avec surveillance sans intervention systématique et programmée mais avec possibilité d'intervenir si nécessaire en cas d'enjeu « hydraulique », « hydromorphologique » ou « écologique » ; Ce niveau d'entretien répond à l'objectif **freiner les écoulements**.
- **Niveau 2 : Gestion fonctionnelle** → Tronçons nécessitant des interventions plus ou moins régulières pour maintenir les fonctions « hydrauliques », « hydromorphologique » et « écologiques » du cours d'eau (entretien des berges, ouverture de chenal de crue...) ; Ce niveau d'entretien répond à l'objectif **de prévenir les risques liés aux embâcles, notamment à proximité d'ouvrages et d'assurer un renouvellement de la végétation**
- **Niveau 3 : Gestion risque** → Tronçons nécessitant des interventions plus ou moins régulières et une gestion plus importante de la végétation répondant en priorité à un enjeu « hydraulique » plutôt qu'au maintien des fonctions « hydromorphologique » ou « écologique » du cours d'eau (entretien des berges, ouverture de chenal de crue, fossés périurbains). Ce niveau d'entretien répond à l'objectif **favoriser les écoulements**.

L'atteinte de l'objectif de restauration de la continuité de la ripisylve ne passera pas par l'entretien de la végétation, mais par des actions de restauration passives (délimitation et gestion de l'espace de bon fonctionnement) ou actives (plantations et convention de gestion, voir projet de restauration morphologique d'ampleur).

Les niveaux d'entretien et objectifs de gestion sédimentaire sont présentés dans l'Atlas B1 – Proposition de niveau d'entretien

B1.1 Proposition de niveau d'entretien



Décembre 2021
Echelle : 1/10 000



Légende

Niveau d'entretien de la végétation

- Risque
- Fonctionnel
- Non Intervention Contrôlée
- A confirmer

Objectifs de gestion sédimentaire

- Conserver la capacité hydraulique des ouvrages
- Favoriser la remobilisation des atterrissements
- Favoriser la remobilisation du stock en lit majeur
- Supprimer les ouvrages obsolètes

— Infrastructure de gestion des eaux

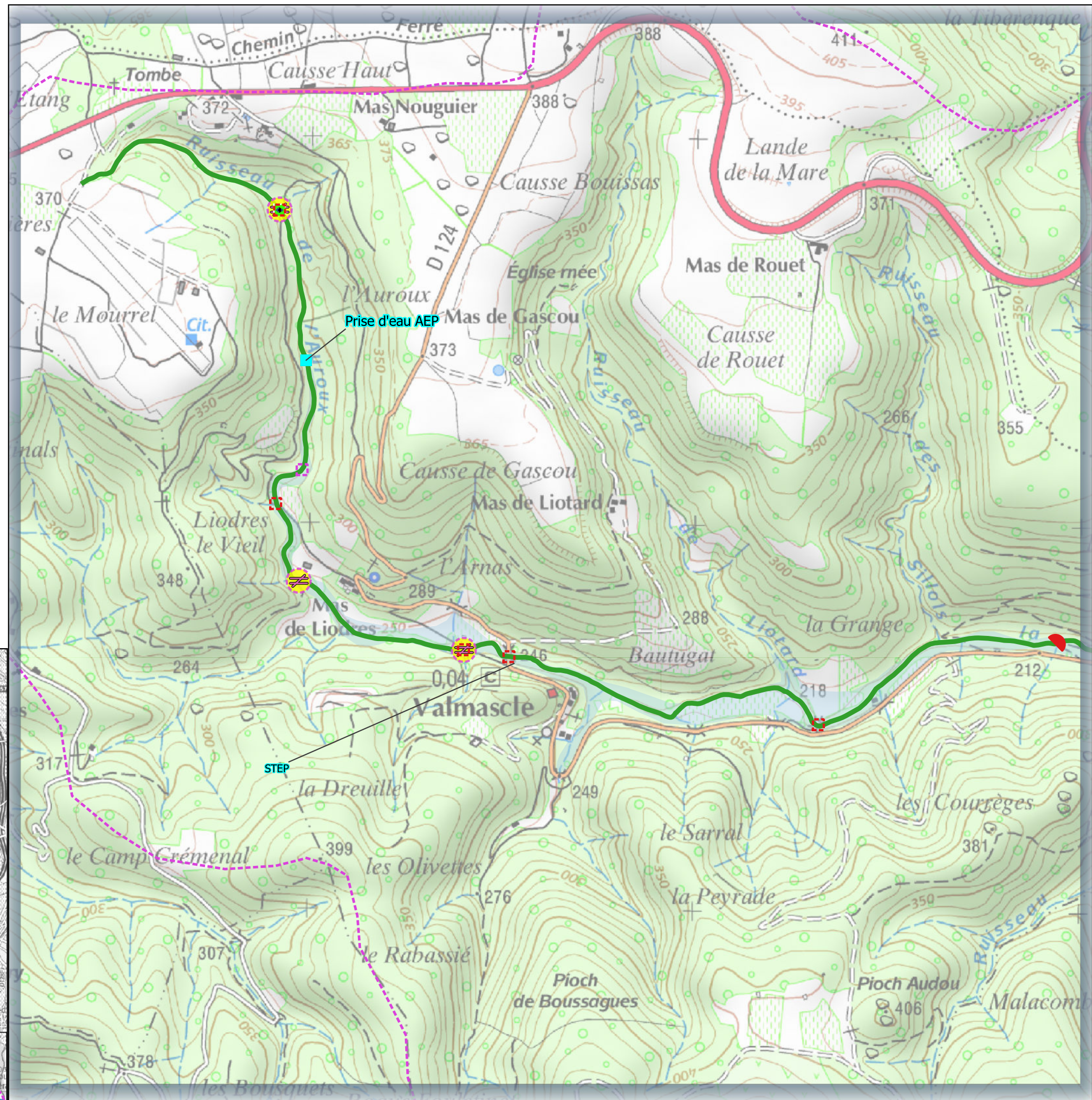
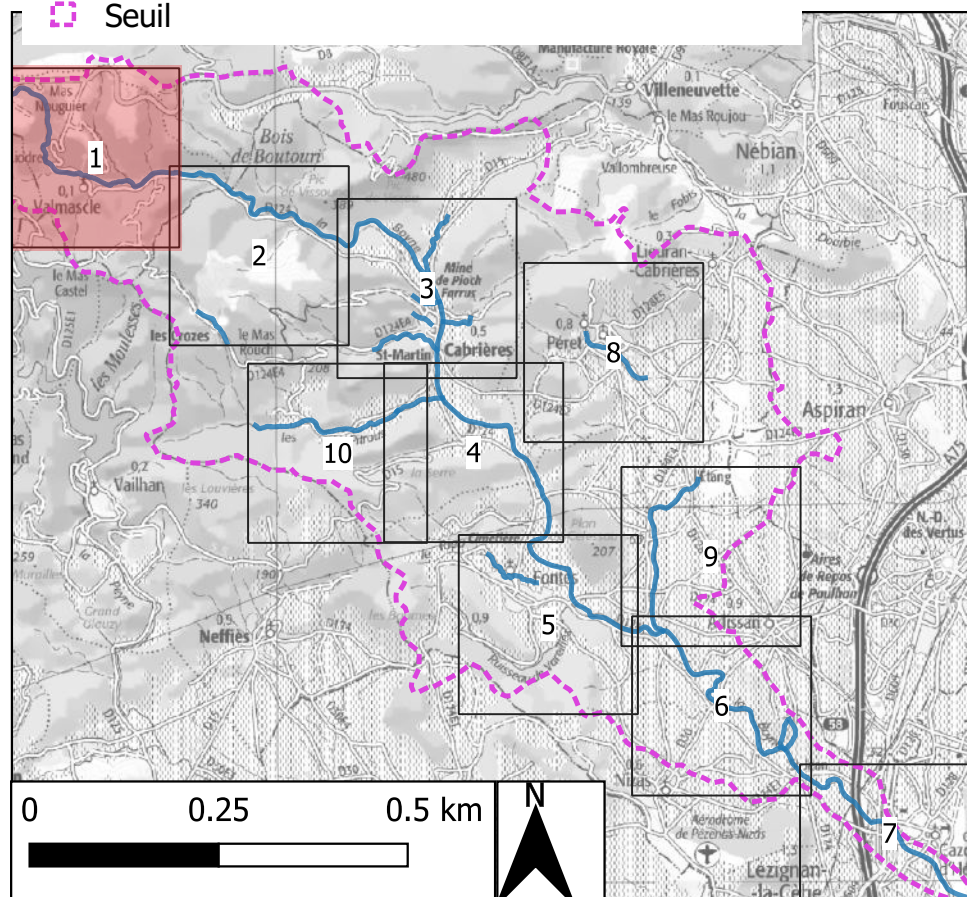
— Limite d'EPCI

— Emprise de l'Atlas des Zones Inondables (AZI)

— Bassin versant de la Boyne

Ouvrages

- Ouvrage à risque d'embâcle
- Autre ouvrage de franchissement
- Seuil



B1.2 Proposition de niveau d'entretien



Décembre 2021
Echelle : 1/10 000



Légende

Niveau d'entretien de la végétation

- Risque
- Fonctionnel
- Non Intervention Contrôlée
- A confirmer

Objectifs de gestion sédimentaire

- Conserver la capacité hydraulique des ouvrages
- Favoriser la remobilisation des atterrissements
- Favoriser la remobilisation du stock en lit majeur
- Supprimer les ouvrages obsolètes

— Infrastructure de gestion des eaux

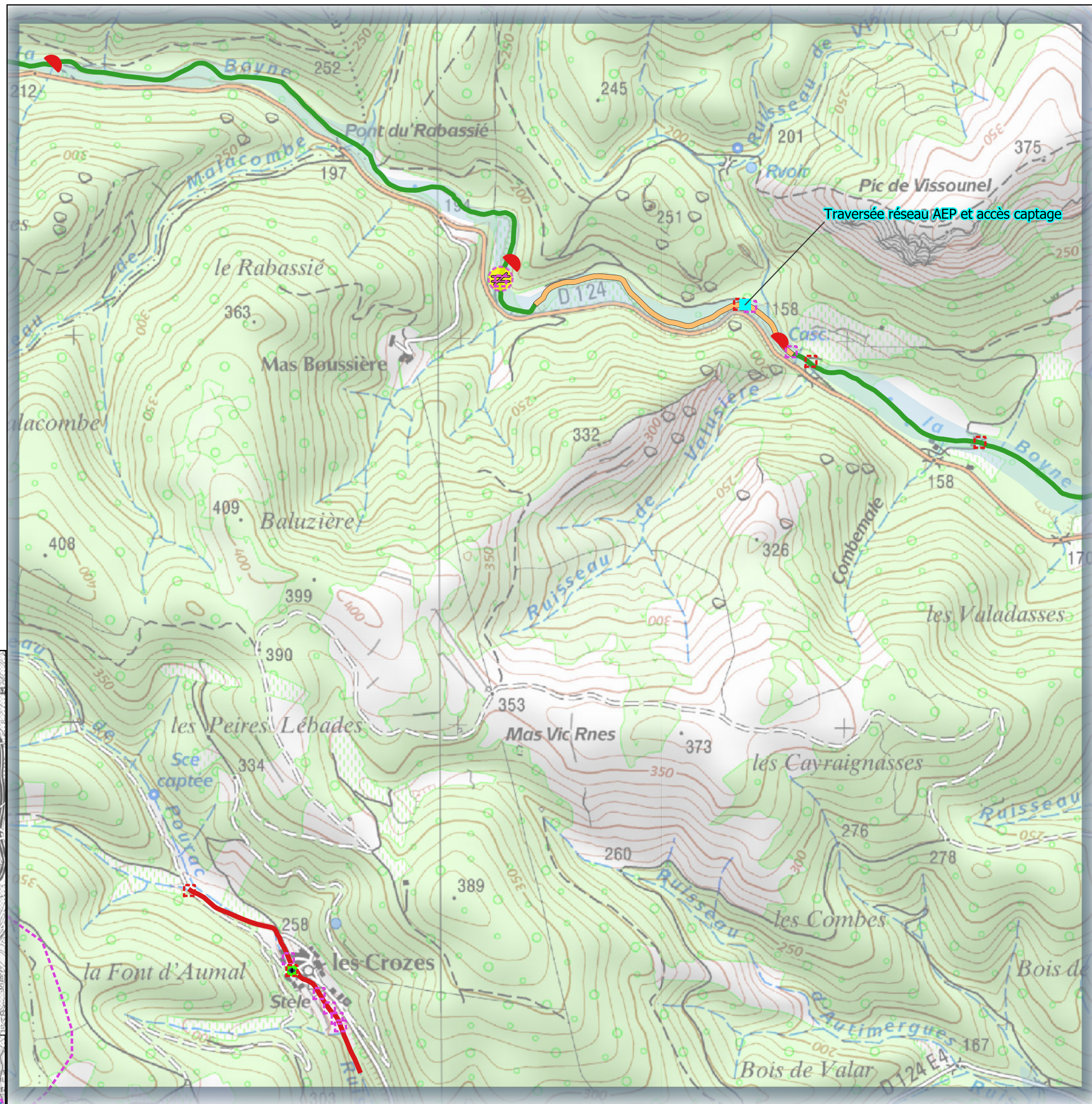
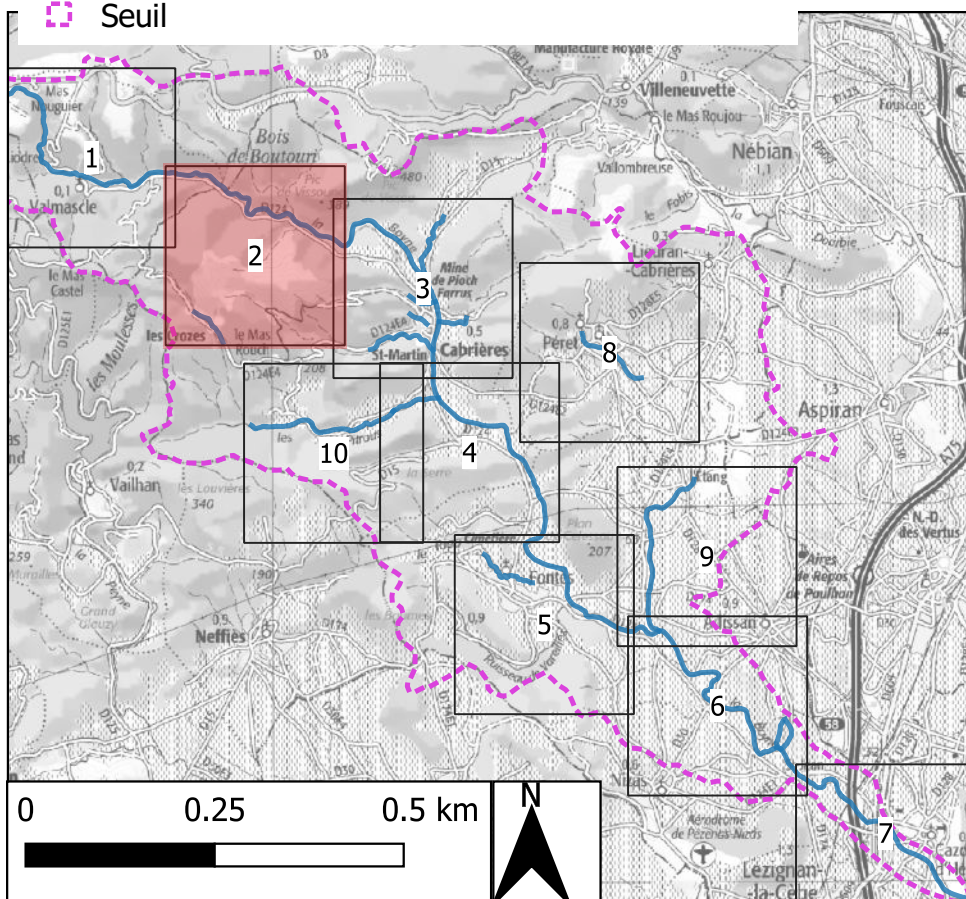
— Limite d'EPCI

Emprise de l'Atlas des Zones Inondables (AZI)

Bassin versant de la Boyne

Ouvrages

- Ouvrage à risque d'embâcle
- Autre ouvrage de franchissement
- Seuil



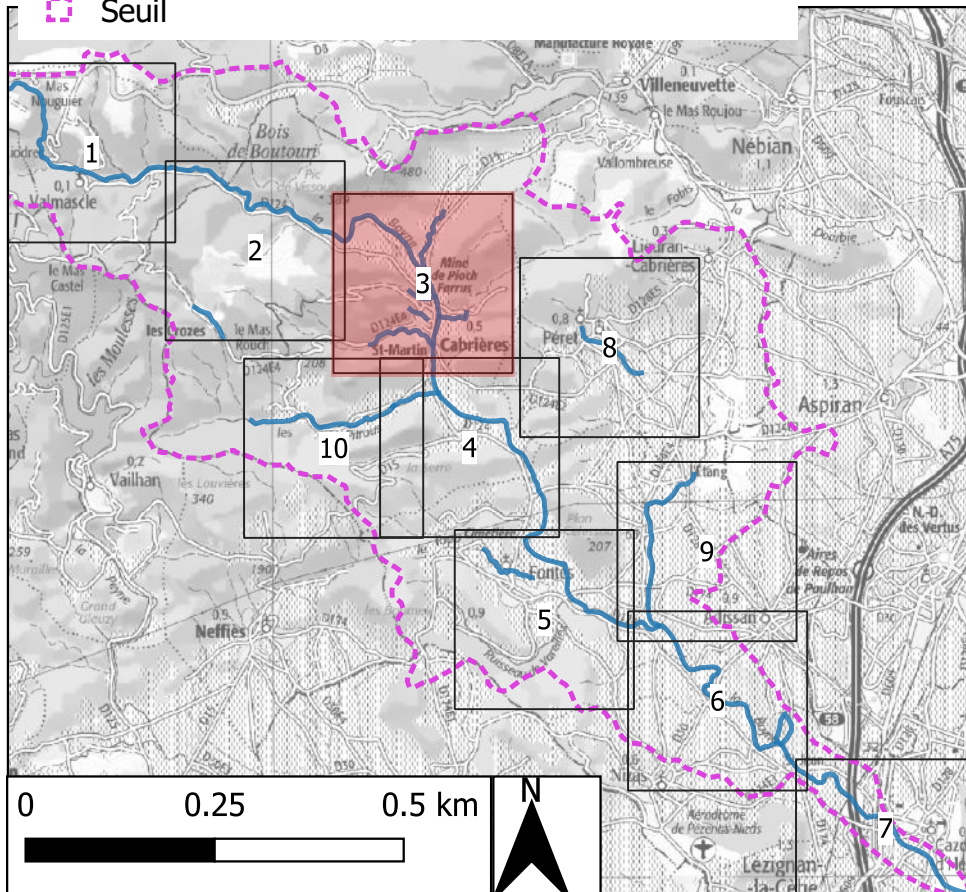
Légende

— A confirmer

 Supprimer les ouvrages obsolètes

 Bassin versant de la Boyne

 Seuil



B1.4 Proposition de niveau
d'entretien



Décembre 2021
Echelle : 1/10 000



Légende

Niveau d'entretien de la végétation

- Risque
- Fonctionnel
- Non Intervention Contrôlée
- A confirmer

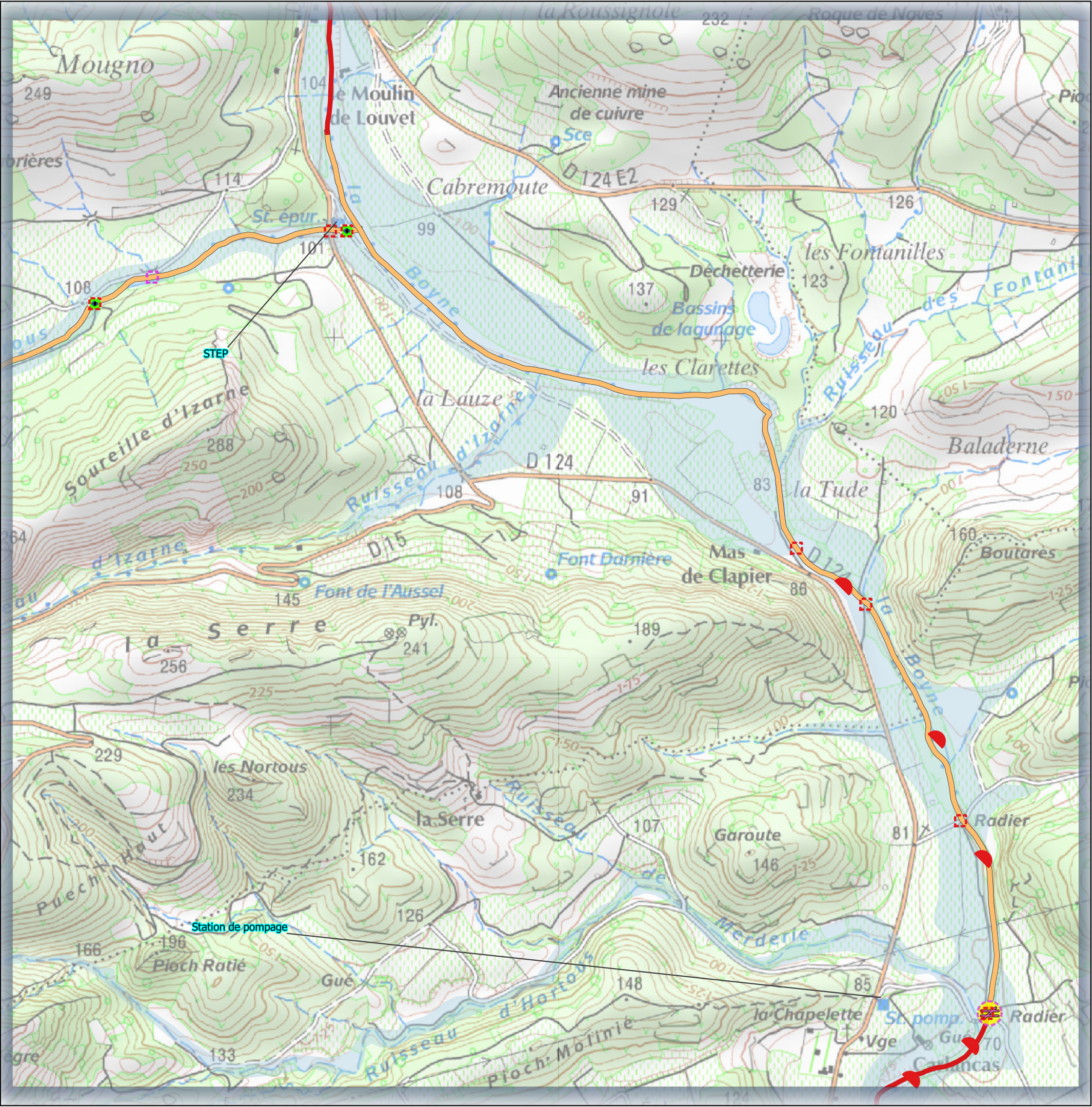
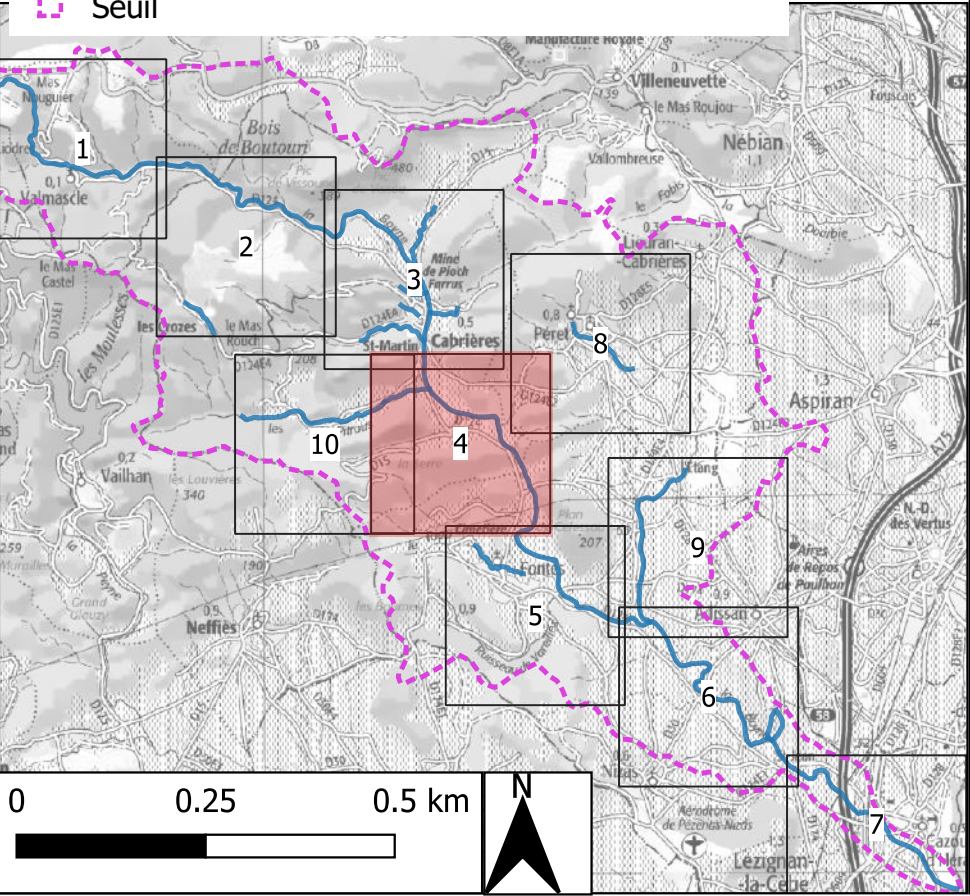
Objectifs de gestion sédimentaire

- Conserver la capacité hydraulique des ouvrages
- Favoriser la remobilisation des atterrissements
- Favoriser la remobilisation du stock en lit majeur
- Supprimer les ouvrages obsolètes

- Infrastructure de gestion des eaux
- Limite d'EPCI
- Emprise de l'Atlas des Zones Inondables (AZI)
- Bassin versant de la Boyne

Ouvrages

- Ouvrage à risque d'embâcle
- Autre ouvrage de franchissement
- Seuil



B1.5 Proposition de niveau d'entretien



Décembre 2021
Echelle : 1/10 000



Légende

Niveau d'entretien de la végétation

- Risque
- Fonctionnel
- Non Intervention Contrôlée
- A confirmer

Objectifs de gestion sédimentaire

- Conserver la capacité hydraulique des ouvrages
- Favoriser la remobilisation des atterrissements
- Favoriser la remobilisation du stock en lit majeur
- Supprimer les ouvrages obsolètes

— Infrastructure de gestion des eaux

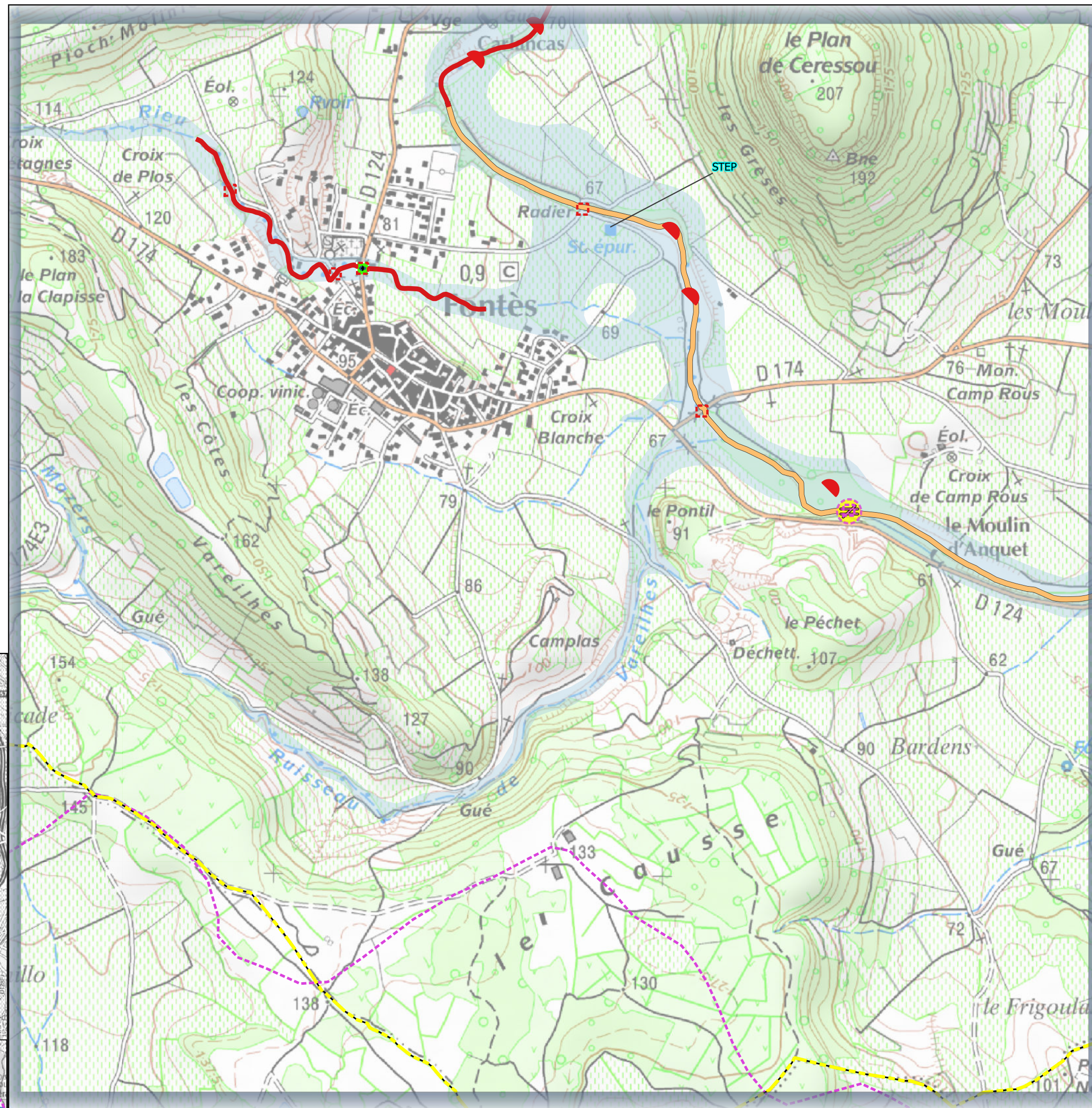
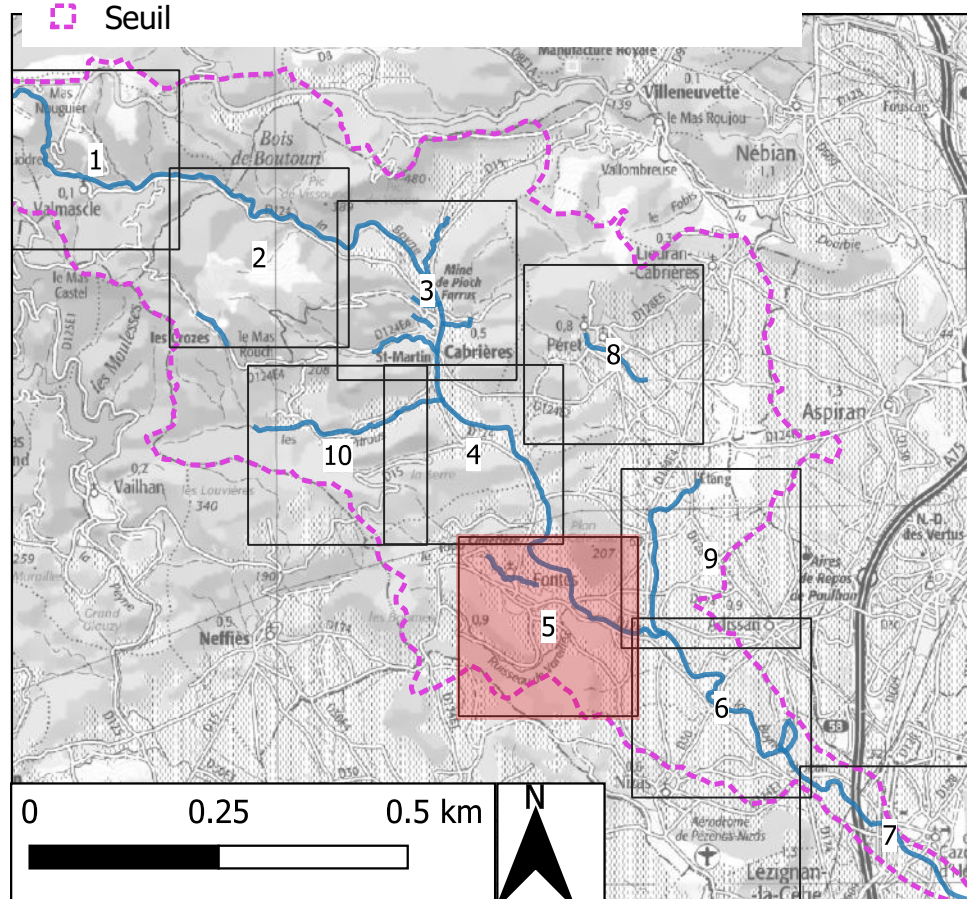
— Limite d'EPCI

— Emprise de l'Atlas des Zones Inondables (AZI)

— Bassin versant de la Boyne

Ouvrages

- Ouvrage à risque d'embâcle
- Autre ouvrage de franchissement
- Seuil



B1.6 Proposition de niveau d'entretien



Décembre 2021
Echelle : 1/10 000



Légende

Niveau d'entretien de la végétation

- Risque
- Fonctionnel
- Non Intervention Contrôlée
- A confirmer

Objectifs de gestion sédimentaire

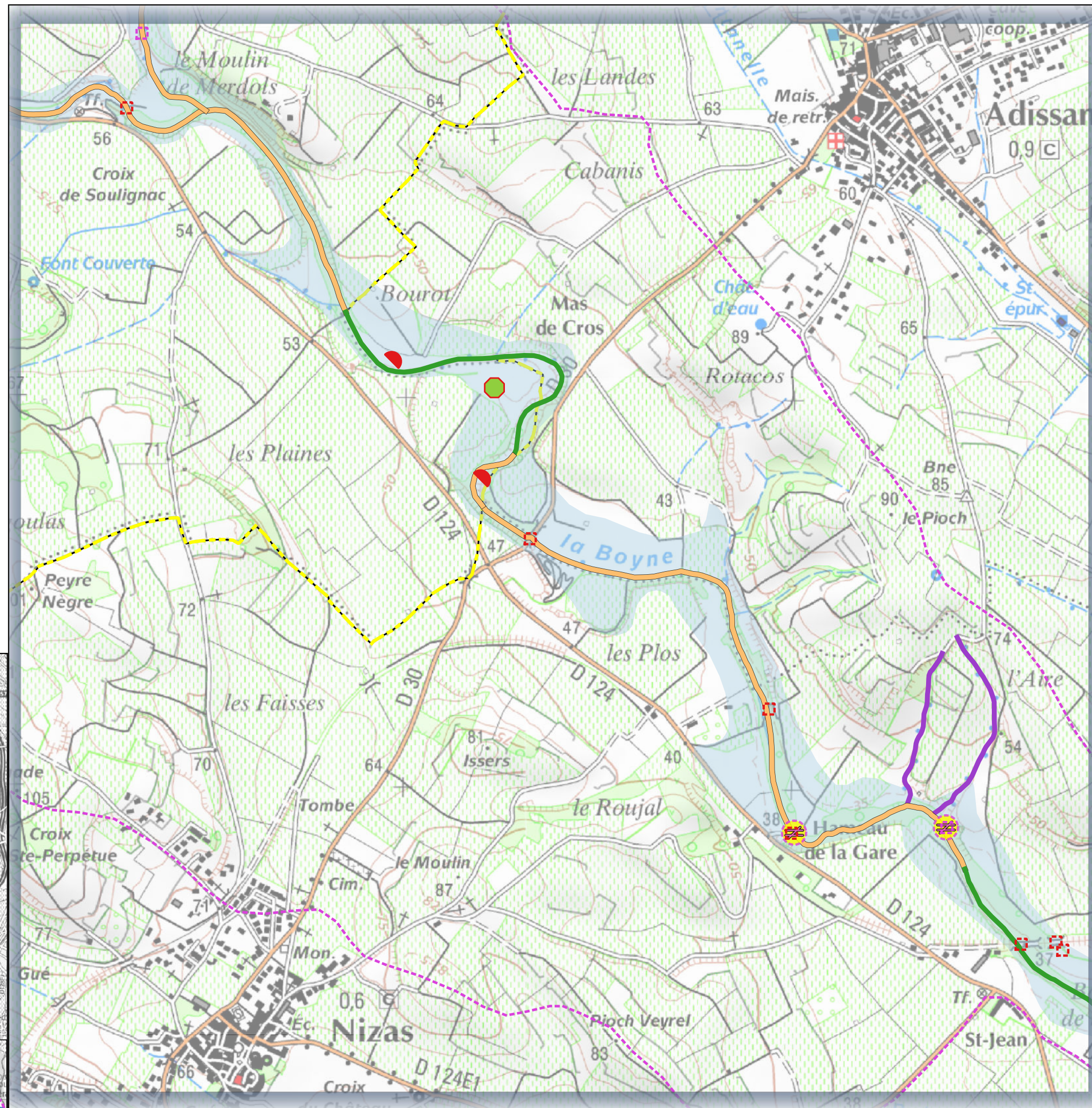
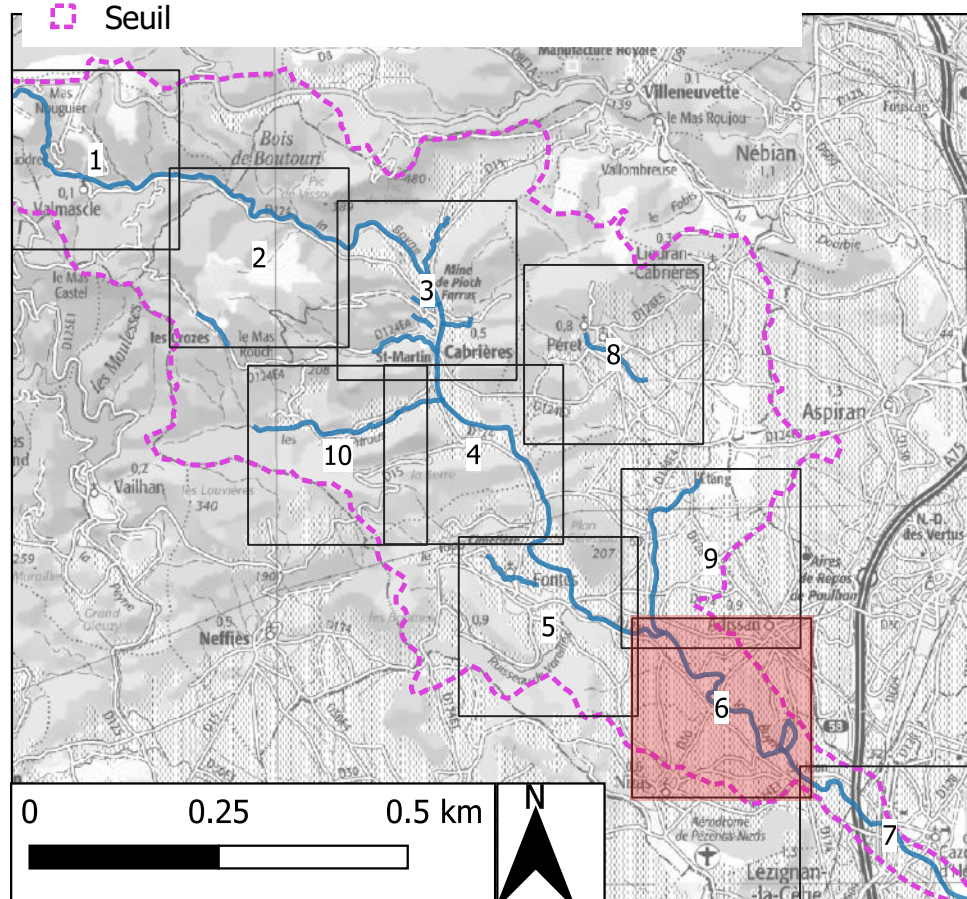
- Conserver la capacité hydraulique des ouvrages
- Favoriser la remobilisation des atterrissements
- Favoriser la remobilisation du stock en lit majeur
- Supprimer les ouvrages obsolètes

Infrastructure de gestion des eaux

- Limite d'EPCI
- Emprise de l'Atlas des Zones Inondables (AZI)
- Bassin versant de la Boyne

Ouvrages

- Ouvrage à risque d'embâcle
- Autre ouvrage de franchissement
- Seuil



B1.7 Proposition de niveau d'entretien



Décembre 2021
Echelle : 1/10 000



Légende

Niveau d'entretien de la végétation

- Risque
- Fonctionnel
- Non Intervention Contrôlée
- A confirmer

Objectifs de gestion sédimentaire

-  Conserver la capacité hydraulique des ouvrages
-  Favoriser la remobilisation des atterrissements
-  Favoriser la remobilisation du stock en lit majeur
-  Supprimer les ouvrages obsolètes

— Infrastructure de gestion des eaux

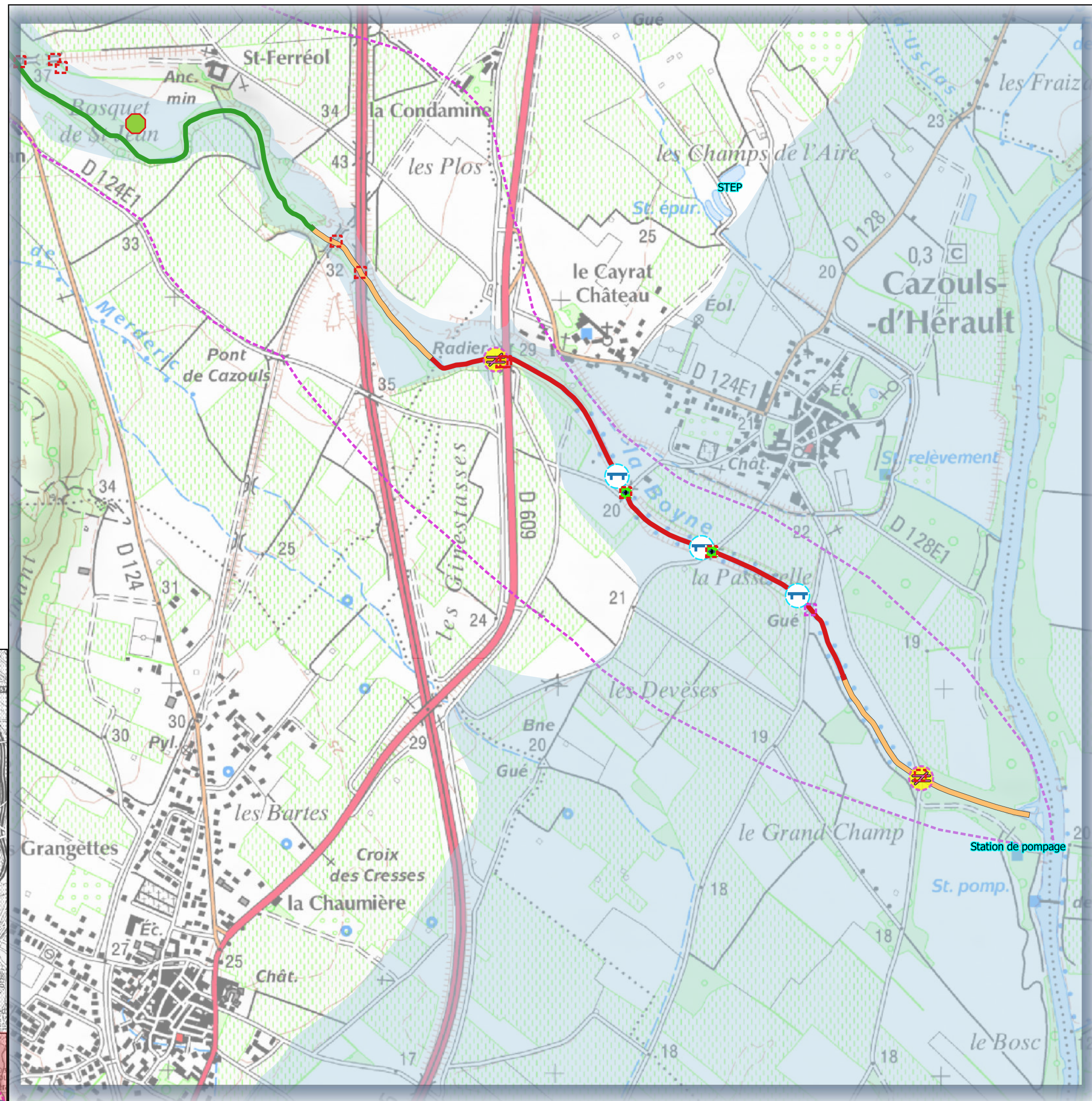
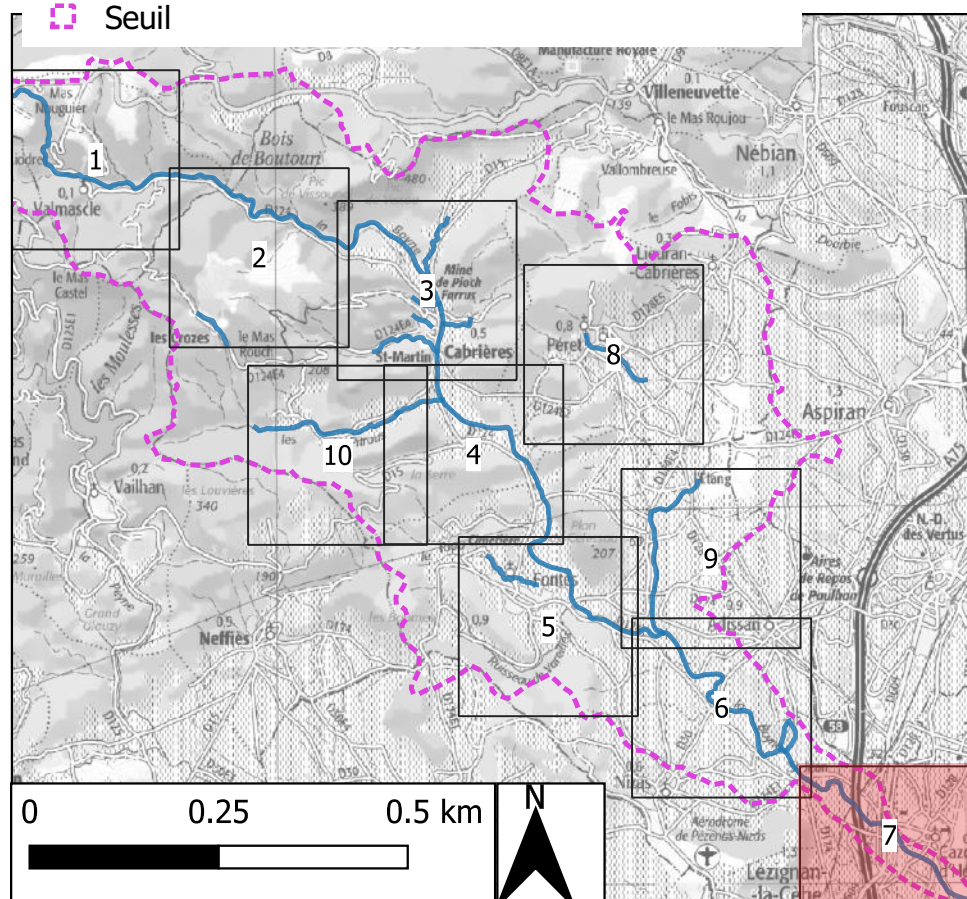
— Limite d'EPCI

— Emprise de l'Atlas des Zones Inondables (AZI)

— Bassin versant de la Boyne

Ouvrages

-  Ouvrage à risque d'embâcle
-  Autre ouvrage de franchissement
-  Seuil



B1.8 Proposition de niveau d'entretien



Décembre 2021
Echelle : 1/10 000



Légende

Niveau d'entretien de la végétation

- Risque
- Fonctionnel
- Non Intervention Contrôlée
- A confirmer

Objectifs de gestion sédimentaire

- Conserver la capacité hydraulique des ouvrages
- Favoriser la remobilisation des atterrissements
- Favoriser la remobilisation du stock en lit majeur
- Supprimer les ouvrages obsolètes

— Infrastructure de gestion des eaux

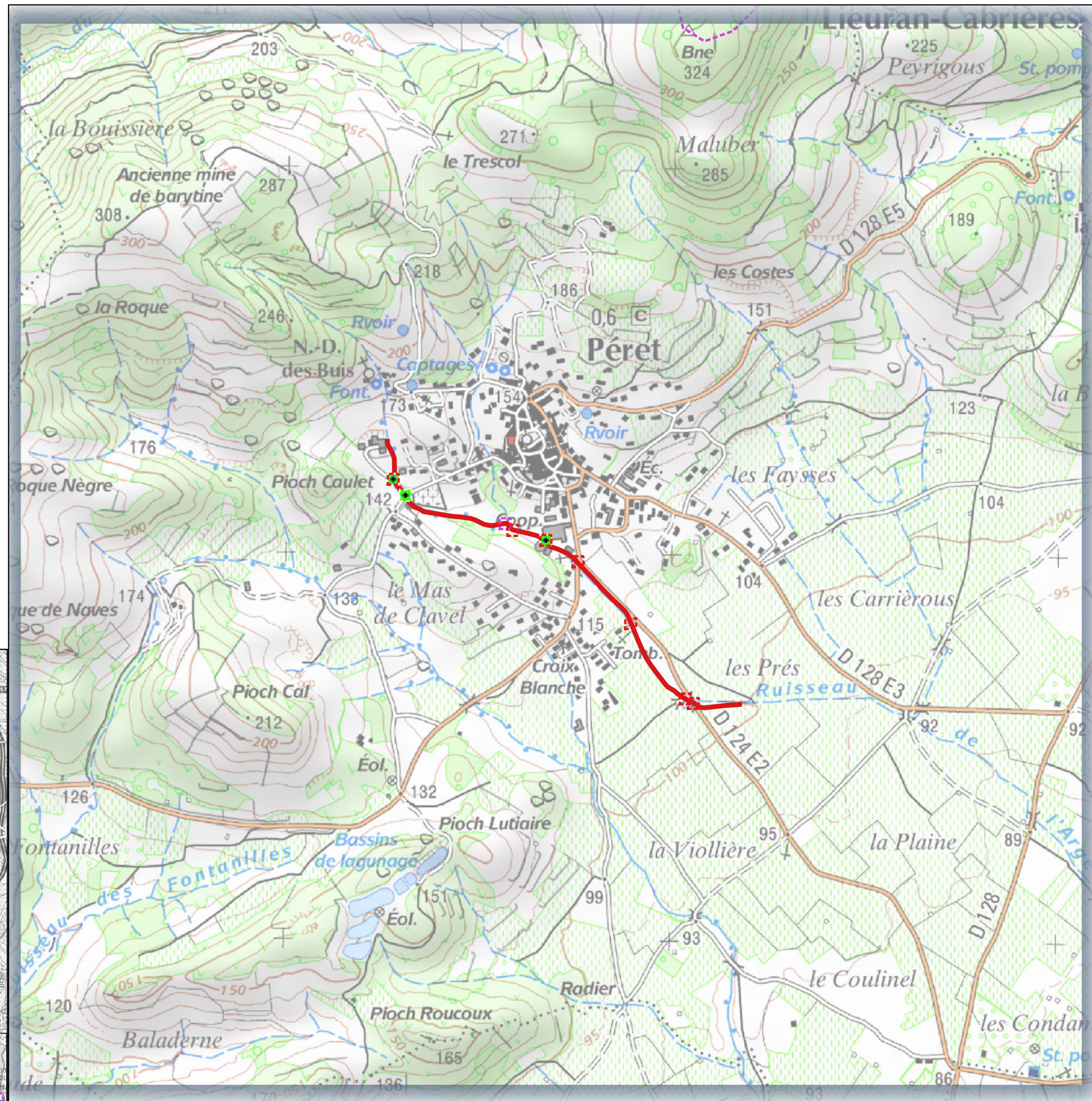
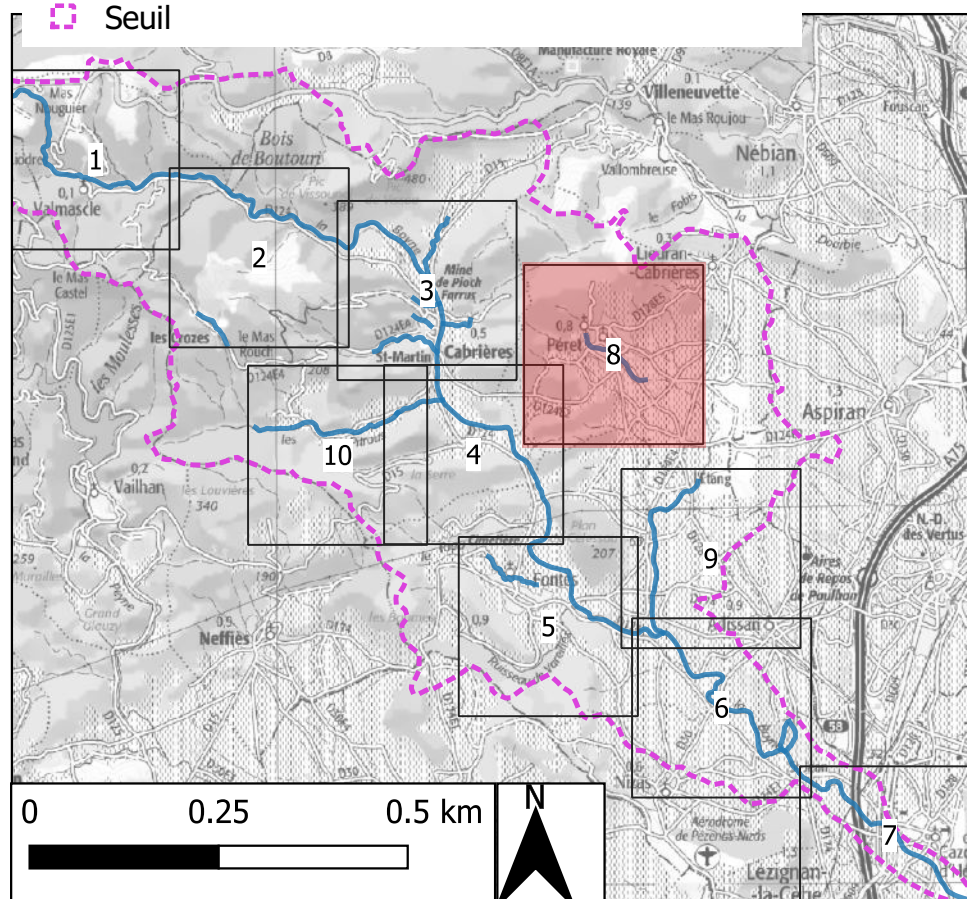
— Limite d'EPCI

— Emprise de l'Atlas des Zones Inondables (AZI)

— Bassin versant de la Boyne

Ouvrages

- Ouvrage à risque d'embâcle
- Autre ouvrage de franchissement
- Seuil



B1.9 Proposition de niveau d'entretien



Décembre 2021
Echelle : 1/10 000



Légende

Niveau d'entretien de la végétation

- Risque
- Fonctionnel
- Non Intervention Contrôlée
- A confirmer

Objectifs de gestion sédimentaire

- Conserver la capacité hydraulique des ouvrages
- Favoriser la remobilisation des atterrissements
- Favoriser la remobilisation du stock en lit majeur
- Supprimer les ouvrages obsolètes

— Infrastructure de gestion des eaux

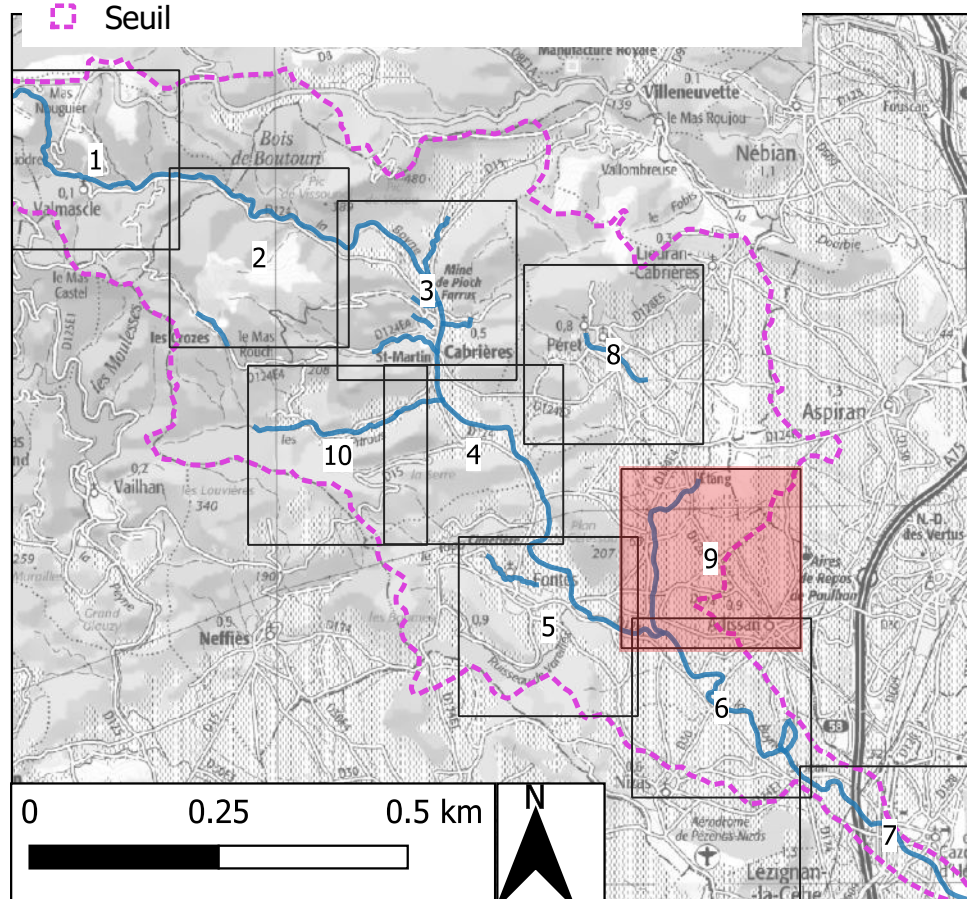
— Limite d'EPCI

— Emprise de l'Atlas des Zones Inondables (AZI)

--- Bassin versant de la Boyne

Ouvrages

- Ouvrage à risque d'embâcle
- Autre ouvrage de franchissement
- Seuil



B1.10 Proposition de niveau d'entretien



Décembre 2021
Echelle : 1/10 000



Légende

Niveau d'entretien de la végétation

- Risque
- Fonctionnel
- Non Intervention Contrôlée
- A confirmer

Objectifs de gestion sédimentaire

- Conserver la capacité hydraulique des ouvrages
- Favoriser la remobilisation des atterrissements
- Favoriser la remobilisation du stock en lit majeur
- Supprimer les ouvrages obsolètes

— Infrastructure de gestion des eaux

— Limite d'EPCI

— Emprise de l'Atlas des Zones Inondables (AZI)

— Bassin versant de la Boyne

Ouvrages

- Ouvrage à risque d'embâcle
- Autre ouvrage de franchissement
- Seuil

